



Écoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2018-11-D-21-fr-2

Orig. : EN

**Les Écoles européennes agréées/en cours
d'accréditation
Année scolaire 2018-2019
Fiches signalétiques**

(mise à jour en novembre 2018)

INDEX

Écoles européennes agréées (14)

BAR	BRUSSELS-CAPITAL SCHOOL	BXL Capitale
BRI	SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI	Brindisi
CPH	EUROPEAN SCHOOL OF COPENHAGEN	Copenhagen
DHG	EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM	Den Haag
DIF	DIFFERDANGE AND ESCH-SUR-ALZETTE INTERNATIONAL SCHOOL	Differdange
DUN	CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN	Dunshaughlin
EUK	EUROPA SCHOOL UK	Esuk
HEL	EUROPEAN SCHOOLING HELSINKI	Helsinki
HER	SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION	Heraklion
MAN	INTERNATIONAL SCHOOL PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR A MANOSQUE	Manosque
PAR	SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA	Parma
RHM	EUROPAISCHE SCHULE RHEINMAIN (BAD VILBEL)	Bad Vilbel
STR	EUROPEAN SCHOOL OF STRASBOURG	Strasbourg
TAL	TALLINN EUROPEAN SCHOOL	Tallinn

En cours d'agrément (5)

EDS	ECOLE INTERNATIONALE EDWARD STEICHEN	EdSteichen
JUN	ECOLE INTERNATIONALE JUNGLINSTER	Junglinster
LIL	ECOLE EUROPÉENNE DE LILLE	Lille
LJB	EUROPEAN SCHOOL LJUBLJANA	Ljubljana
MON	ECOLE INTERNATIONALE DE MONDORF-LES-BAINS	Mondorf

**BAR-ÉCOLE EUROPÉENNE DE
BRUXELLES-CAPITALE**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Comité économique et social européen, Comité des régions
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	111 Maternelle : 10 Primaire : 59 Secondaire : 42
SECTIONS LINGUISTIQUES	FR : 41 EN : 70
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	28
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	/
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	/
CYCLES AGRÉÉS	Jusque la S5
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 1 et 2 En primaire : 1, 2, 3, 4, 5 En secondaire : 1, 2, 3, 4
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2016
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)	Convention d'agrément signée le 13 mars 2018
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	L'école est agréée. La convention actuelle est valide jusqu'au 31 août 2021.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 17 au 21 septembre 2018
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE	
L'École européenne de Bruxelles-Argenteuil (EEBA) est un partenariat entre une école belge, le Lycée Molière, et l'école scandinave de Bruxelles, l'École Reine Astrid. Le comité de direction est constitué par les Directeurs de ces deux écoles et le Directeur d'une École européenne.	

BRI-**SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	BSLB (Base de soutien logistique des Nations Unies)
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	Maternelle : 0 Primaire : 146 Cycle secondaire inférieur : 81 Cycle secondaire supérieur : 112
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	IT – EN Primaire et inférieur IT : 184 EN : 43
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	Maternelle : 0 Primaire : 18 Secondaire, S1-S2-S3 : 19 Secondaire, S4-S5-S6-S7 : 34
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	0 (M2) 2 (P1-P5) 2 (S1-S3) 6 (S4-S5-S6-S7)
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	0
CYCLES AGRÉÉS	/
CLASSES OUVERTES	Primaire, secondaire et BAC
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	École primaire : 11 (P1- P2-P3-P4-P5) École secondaire inférieure : 6 (S1-S2-S3) École secondaire supérieure : 9 (S4-S5-S6-S7)
CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Convention signée le 11 janvier 2017 (valable du 01 septembre 2015 au 31 août 2018) Convention signée le 19 janvier 2017 (valable du 01 septembre 2015 au 31 août 2018)
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT	L'École a été agréée pour tous les cycles (maternel, primaire, secondaire S1-S7) jusqu'au 31 août 2018. Le renouvellement de ces conventions a été signé.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 17 au 19 avril 2018

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE

Les écoles choisies pour l'enseignement européen sont deux écoles publiques : l'*Istituto Comprensivo Centro*, pour les classes allant de la maternelle à la S3 (autorisation accordée par le Décret ministériel n° 143 du 1^{er} mars 2013 et le n° 727 du 20 septembre 2016) et le *Liceo Scientifico Fermi-Monticelli* pour les S4-S7 (autorisation accordée par le Décret ministériel n° 378 du 12 juin 2014 et le n° 727 du 20 septembre 2016).

Les cycles maternel et primaire (de la M2 à la P5) sont accueillis dans le bâtiment scolaire *Via dei Mille*, le cycle secondaire inférieur (S1-S3) étant accueilli dans le bâtiment scolaire *Salvemini* de la Via della Libertà, site de l'*Istituto Comprensivo « Centro »* à Brindisi.

Et enfin, le cycle secondaire supérieur (S4-S7) est accueilli à la Via Nicola Brandi, sur le site du *Liceo Scientifico Fermi-Monticelli* à Brindisi.

CPH-ÉCOLE EUROPÉENNE DE COPENHAGUE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	Agence européenne pour l'environnement (AEE) – Bureau d'information du Parlement européen (EPIO) – Bureau de représentation européenne au Danemark (ERO).
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	434 Maternelle : 57 Primaire : 285 Secondaire : 81
SECTIONS LINGUISTIQUES	Danoise et anglaise. Une section linguistique française deviendra en principe opérationnelle en août 2019. DA 225 EN : 198
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	Maternelle : 2 Primaire : 19 Secondaire : 7
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	7
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	0 (les parents souhaitent suivre la section L1 EN/DL)
CYCLES AGRÉÉS	L'école est agréée de la maternelle à la S5. L'école envisage d'ouvrir une classe de S6 en août 2020.
CLASSES OUVERTES	Maternelle : 2 Primaire : 10 Secondaire : 3
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Août 2014
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire S1-S5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire S6-S7 + Bac)	L'École est couverte par une Convention d'agrément du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2018 (Convention signée le 10 juin 2018).
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	L'ouverture des classes du secondaire sera progressive. L'ouverture de la S6 n'est pas attendue avant 2020.
DATE DU DERNIER AUDIT	Un dernier audit a eu lieu du 11 au 15 décembre 2017.

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE

La nouvelle École européenne de Copenhague fait partie du Sankt Annæ Gymnasium, qui comprend différents départements : une école primaire, une école chorale et une école secondaire (Gymnasium, en danois). Le nouveau campus Sankt Annæ (dont fait partie l'EEC) sera géré par le Directeur du campus et un « Conseil de campus ».

Un Directeur de l'École européenne de Copenhague sera chargé, en collaboration avec le Directeur du campus Sankt Annæ (qui assume la responsabilité globale du campus), d'assurer le bon fonctionnement de l'EEC, et le Conseil d'administration de l'École européenne de Copenhague sera représenté au sein du Conseil de campus. Grâce à ce lien étroit entre l'École européenne de Copenhague et les autres départements du Sankt Annæ Gymnasium, l'EEC bénéficiera de l'expérience et du réseau du Sankt Annæ Gymnasium. Celui-ci a une solide réputation du fait de son environnement musical exceptionnel, de ses excellents résultats scolaires et de son profil international, avec des écoles partenaires dans le monde entier.

DHG-EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Europol, Eurojust, EPO, ESA/ESTEC, Commission européenne, GSA,EMA
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	Total : 1.325 élèves Maternelle : 256 Primaire : 648 Secondaire : 421
SECTIONS LINGUISTIQUES	Maternelle : NE, EN, ES, FR, DE Primaire : EN (P1-P5), NE (P1-P5), ES (P1-P5), FR (P1-P5), DE (P1-P4) Secondaire : EN (S1-S6), FR (S1-S5), NE (S1-S5) NL : 170+83 EN : 412+265 ES : 80 FR : 143+ 73 DE : 99
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	73 (PRIM) +75 (SEC) + 48 enseignants spécialisés (PRIM) (support/MT,L2, etc.) Maternelle : 14 (+ 13 assistants pédagogiques) École primaire : 41 (+ 4 assistants pédagogiques) École secondaire : 73 (+ 2 enseignant de soutien)
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	Nombre total de SWALS : 621 (399+222) Nombre de SWALS dont la langue maternelle est enseignée : 351 (184+167) Nombre de SWALS dont la langue maternelle n'est pas enseignée : 270 (215+55)
LANGUES MATEERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	Maternelle : IT, FI, GR, SL, PL Primaire : IT, FI, DE (P5), GR, SL, PL (EY-P5) Secondaire : DE, IT, ES, FI, GR, SL, HU, LT
CYCLES AGRÉÉS	Maternelle, primaire et secondaire (S1-S7).
CLASSES OUVERTES	École maternelle : 2 (12 classes) École primaire : 5 (38 classes) École secondaire : 7 (27classes)
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Août 2012. L'école a ouvert le cycle secondaire en septembre 2014 (S1-S3) et le niveau S7 a été ouvert en août 2018.
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE	Une convention a également été signée pour les

COOPÉRATION (cycles maternel, primaire)	cycles de maternelle, primaire et secondaire (S1-S5) le 27 juillet 2017 (à la place des précédentes signatures du 11 janvier 2013 et du 15 mai 2015).
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle secondaire S6-S7 et Bac)	Convention signée le 7 juin 2018
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT	
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 13 au 17 novembre 2017
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</p> <p>L'école européenne de La Haye aura un statut similaire à celui des autres écoles nationales néerlandaises qui dispensent un enseignement international et recevra une subvention régulière du ministère de l'Éducation, comme toutes les autres écoles financées par les fonds publics aux Pays-Bas. Outre cette subvention régulière, l'école recevra une subvention supplémentaire pour l'éducation internationale, comme toutes les écoles néerlandaises financées par l'État qui offrent un enseignement international. Le ministère néerlandais de l'Éducation exercera sa responsabilité juridique en ce qui concerne les aspects pédagogiques et administratifs. Conformément à la loi néerlandaise, de nombreuses responsabilités ont été déléguées au conseil d'administration de l'école, c'est-à-dire au(x) directeur(s) exécutif(s) de la <i>Fondation Rijnlands Lyceum</i>, qui, conformément à la loi néerlandaise, déléguera la plupart des responsabilités au directeur, mais supervisera l'école en matière de finances, obligations légales et qualité pédagogique. Le Conseil agit également à titre d'employeur formel de l'ensemble du personnel. Le Directeur sera responsable de la bonne organisation et de la gestion quotidienne de l'École. L'école sera supervisée par l'Inspection néerlandaise de l'éducation. Le conseil d'administration de l'école, c'est-à-dire le(s) directeur(s) exécutif(s) de la <i>Fondation Rijnlands Lyceum</i>, aura la responsabilité ultime.</p>	

DIF-ÉCOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE ET ESCH-SUR-ALZETTE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	L'EIDE (École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette) est une école publique internationale.
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	737 Maternelle : 0 Primaire : 322 Secondaire : 415
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN FR DE EN : primaire : 8 ; secondaire : 4 ; <i>ACCUEN</i> + <i>VPEN</i> : 2 ¹ FR : primaire : 8 ; secondaire. : 10 ; <i>VPFR</i> + <i>ACCUFR</i> : 4 DE : primaire : 0 ; secondaire. : 2 ; <i>VPFR</i> + <i>ACCUFR</i> : 1 EN : 198 (P : 108 – S : 73 – <i>ACCU-VP</i> : 17) FR : 463 (P : 213 – S : 233 – <i>ACCU-VP</i> : 35) DE : 30 (S : 32 – <i>Accu-VP</i> : 7)
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	87 En maternelle : / En primaire : 32 En secondaire : 55
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	Primaire 15 / Secondaire 97
LANGUES MATEERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	Allemand, français, luxembourgeois, anglais, portugais
CYCLES AGRÉÉS	P1-S5
CLASSES OUVERTES	En maternelle : / En primaire : P1EN/P2EN/P3EN/P4EN/P5EN- P1FR/P2FR/P3FR/P4FR/F5FR En secondaire : S1FR1/S2FR/S1EN/S2EN/S1DE/ <i>ACCUEN/VPEN</i> <i>ACCUFR/VPFR/VPDE</i>
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2016

¹ *ACCUEN* : Classe d'accueil (classe d'intégration destinée aux nouveaux élèves) en EN
S1FR1 et S1FR2 : 1^{er} secondaire FR1 et 1^{er} secondaire FR2 (soit 2 classes francophones en S1)
VPFR : Voie préparatoire en FR (classes préparatoires, qui préparent les élèves à entrer en S1 ou les orientent vers l'enseignement professionnel)
ACCUFR : Classe d'accueil (classe d'intégration destinée aux nouveaux élèves) en FR

<p>CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)</p> <p>CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)</p>	<p>La Convention d'agrément pour les cycles primaire et secondaire (S1-S5) a été signée le 16. Mai 2017 et couvre l'École du 1^{er} septembre 2016 au 31 août .2019.</p> <p>Aucune Convention additionnelle n'a encore été signée.</p>
<p>ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT</p>	<p>Signature de la Convention d'agrément le 16 mai 2017</p>
<p>DATE DU DERNIER AUDIT</p>	<p>Premier audit : du 17 au 21 octobre 2016</p>
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</p> <p>Avec la création d'une école internationale dans le sud du pays, le ministère de l'Éducation répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. Il appartient au gouvernement d'offrir un système d'enseignement public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, quelle que soit la langue parlée dans sa famille.</p> <p>Le Parlement luxembourgeois a approuvé le cadre juridique le 26 février 2016 : la « Loi portant création d'une école internationale publique à Differdange ». Référence Mémorial – Journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg document A-n° 27 du 4 mars 2006.</p> <p>Des écoles publiques secondaires du centre du pays proposent déjà un enseignement international, mais ce n'est pas encore le cas dans le Sud. Aujourd'hui, le développement économique structurel de cette partie du pays et la relocalisation de l'Université du Luxembourg à Belval ont entraîné une hausse de la demande d'inscription d'enfants dans des classes internationales. La disponibilité d'un enseignement de grande qualité est un facteur important qui influence la décision des entreprises, des investisseurs étrangers et des experts scientifiques de s'installer ou non au Luxembourg.</p> <p>L'École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE) est accessible à la fois aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration et à tout autre élève souhaitant suivre un enseignement dans un contexte international. Il s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes de Differdange et d'Esch-sur-Alzette, et du sud du pays en général. Non seulement ces efforts permettent d'intégrer les élèves étrangers qui resteront au Grand-Duché, mais l'ouverture d'une nouvelle école internationale répond aux besoins des jeunes qui résident temporairement au Luxembourg et qui devraient poursuivre leur scolarité et/ou entamer une carrière dans un autre pays.</p>	

**DUN-CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING
DUNSHAUGHLIN**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	HFAA (Health and Food Audits and Analysis Unit – Direction Audits et analyse dans les domaines de la santé et de l'alimentation)
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	40 École maternelle : 7 École primaire : 13 École secondaire : 14 : S1-S5- (6 : S6, S7)
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN Total 40
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	16 (y compris le Directeur) En maternelle : 3* En primaire : 14* En secondaire : 12* *La plupart des professeurs enseignent dans les trois niveaux. Au total, cependant, il y a 15 enseignants + le Directeur dans les fonctions d'enseignement.
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	40
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS LI : Néerlandais, français, allemand, grec, hongrois, polonais, tchèque espagnol
CYCLES AGRÉÉS	Maternel, primaire, secondaire (S1-S5)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 8 En primaire : 20 En secondaire : 44
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2002
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)	Signée le : 16 août 2007 Dernier renouvellement : le 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2017 à août 2020
CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Sans objet
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	La Convention d'agrément a été renouvelée en 2017 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 3 au 7 octobre 2016

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE

Le CES a le statut d'école publique et fonctionne en collaboration avec deux écoles irlandaises : la Saint Seachnall's National School (école primaire publique) et le Dunshaughlin Community College (école secondaire publique).

Un grand nombre d'aspects administratifs dans le contexte du système d'éducation irlandais sont centralisés par le ministère de l'Éducation et des Sciences. Ce ministère édicte des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.

EUK-**EUROPA SCHOOL UK**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	Situées dans la région : EFDA-JET, Commission européenne, Agence européenne des médicaments, Agence spatiale européenne, etc.
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	857 Maternelle : 167 Primaire : 335 Secondaire : 355
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION	Anglaise (le français, l'allemand et l'espagnol sont aussi utilisés au niveau de la LI ou à un niveau proche) EN : 857
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	43 Maternelle : 12 Primaire : 21 Secondaire : 5 Coordinateurs SEN : 3
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	N.D.
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	N.D.
CYCLES AGRÉÉS	Cycles maternel, primaire et secondaire
CLASSES OUVERTES	Maternelle : 6 Primaire : 12 Secondaire : 15
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Le 1 ^{er} septembre 2012
CONVENTION D'AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)	Signée le 26 janvier 2015. Cycles maternel et primaire agréés du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019 Signée le 9 mars 2018. Cycles secondaires (S1-S5 et S6-S7) agréés du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019.
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT	Un audit a eu lieu du 25 au 29 septembre 2018. Le rapport d'audit sera présenté au Conseil supérieur pour approbation et signature d'une Convention additionnelle (S6-S7) + renouvellement de la Convention d'agrément.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 10 au 14 septembre 2018
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE La Europa School UK est une École européenne agréée (école libre subventionnée par l'État) située sur le site de l'École européenne de Culham. L'École européenne de Culham a fermé ses portes le	

31 août 2017.

Depuis septembre 2017, les trois cycles complets de la Europa School UK (maternel, primaire et secondaire) sont fonctionnels.

La ESUK n'a pas le droit de facturer un minerval : son financement provient du gouvernement britannique, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, et dépend du nombre d'élèves.

HEL-ÉCOLE EUROPÉENNE D'HELSINKI

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	ECHA (Agence européenne des produits chimiques) : 148 élèves Autres élèves de Catégorie I : 16
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	288 Maternelle : 28 Primaire : 97 Secondaire : 165
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN – FR – FI EN : 100 FR : 96 FI : 92
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	66 Maternelle : 3 Primaire : 24 Secondaire : 39
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	73
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS LI : RO, CS, LT, PL, SV, EL, PT, LV, IT, DE, BG, ET, ES, SK, NL, (ONL : GA, FI, SV)
CYCLES AGRÉÉS	Maternel, primaire, secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	Maternelle : 2 Primaire : 5 Secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2008
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)	Signée le : 20 janvier 2009 Dernier renouvellement : 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2020
CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Signée le : 26 mai 2011 Dernier renouvellement : 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2020
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	L'École est couverte par des Conventions valables jusqu'en août 2020.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 21 au 25 novembre 2016
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE	
<p>La Finlande a adopté le 1^{er} janvier 2008 un projet de loi préparé par le ministère de l'Éducation. Cette loi a permis la création de l'École européenne d'Helsinki et l'organisation d'un enseignement reposant sur les programmes des Écoles européennes, tant quant à la structure de l'enseignement qu'au programme de cours. Ce texte de loi a ensuite été modifié pour permettre l'admission à l'école d'élèves de Catégorie II dès l'année scolaire 2009-2010.</p>	

L'École européenne d'Helsinki (ESH) est un établissement public administré par le gouvernement finlandais qui conclut un contrat de performance annuel avec le Conseil national finlandais pour l'éducation. Celui-ci a approuvé les programmes de l'ESH en juillet 2008. En août 2014, le Conseil national finlandais pour l'éducation a amendé les programmes de l'ESH.

HER-SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	ENISA (European Network and Information Security Agency – Agence de l’Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l’information)
NOMBRE TOTAL D’ÉLÈVES	274 École maternelle : 33 École primaire : 132 École secondaire : 109
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D’ÉLÈVES PAR SECTION	EL, EN EL : 212 EN : 62
NOMBRE D’ENSEIGNANTS	45 École maternelle : 4 École primaire : 13 École secondaire : 29
NOMBRE D’ÉLÈVES SWALS	Cycle primaire SWALS LI : 9 Cycle secondaire SWALS LI : 8
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS LI : EL, EN
CYCLES AGRÉÉS	Maternel, primaire, secondaire (S1-S7)
CLASSES OUVERTES	École maternelle : 2 École primaire : 5 École secondaire : 11
OUVERTURE DE L’ÉCOLE	Septembre 2005
CONVENTION D’AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel et primaire)	Signée le : 15 octobre 2008 Dernier renouvellement : le 26 mai 2016 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2018
CONVENTION D’AGRÈMENT ET DE COOPÉRATION (cycle secondaire années 1-5)	Signée le : 3 septembre 2012 Dernier renouvellement : le 4 juin 2018 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Signée le : 14 mai 2014 Dernier renouvellement : 4 juin 2018 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août

	2019
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÈMENT	Renouvellement des trois cycles pour une période d'un an, jusqu'au 31 août 2018
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 23 au 27 octobre 2017
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</p> <p>L'Établissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en 2005.</p> <p>Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du ministère de l'Éducation nationale et des Affaires ecclésiastiques grec.</p>	

ÉCOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES- COTE D'AZUR A MANOSQUE

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	Programme ITER
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	165 École maternelle : 0 École primaire : 0 École secondaire : 165
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN EN : 165
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	37 École maternelle : 0 École primaire : 0 École secondaire : 37
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	–
CYCLES AGRÉÉS	Secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 0 En primaire : 0 En secondaire : S1-S7
OUVERTURE DE LA SECTION ANGLOPHONE EUROPEENNE	Septembre 2009
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (Cycle secondaire années 1-5)	Signée le : 24 mai 2011 Dernier renouvellement : 31 mai 2018 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2021
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le : 4 septembre 2012 Dernier renouvellement : 31 mai 2018 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2021
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	La Convention d'agrément et la Convention additionnelle devront être renouvelées en 2021.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 20 au 24 novembre 2017

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE

L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement).

L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.

L'enseignement européen à l'École internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel ITER. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.

La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.

PAR-**SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES	EFSA (European Food and Safety Authority – Autorité européenne de sécurité des aliments)
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	721 École maternelle : 67 École primaire : 307 École secondaire : 347
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION	IT – EN – FR IT : 312 EN : 258 FR : 151
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	94 École maternelle : 6 École primaire : 31 École secondaire : 57
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	89
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS LI : néerlandais, allemand, grec moderne, portugais, espagnol
CYCLES AGRÉÉS	Maternel, primaire, secondaire (S1-S7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2004
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)	Signée le : 26 juillet 2007 Dernier renouvellement : le 1 ^{er} septembre 2018 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2020
CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Signée le : 14 janvier 2009 Dernier renouvellement : le 1 ^{er} septembre 2018 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2020
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Les deux Conventions devront être renouvelées en 2018 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 12 au 15 décembre 2017
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE	
L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Écoles européennes sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, des Universités et de la Recherche, tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.	

La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la *Scuola per l'Europa di Parma* une personnalité juridique distincte à partir du 1^{er} septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.

RHM-**EUROPÄISCHE SCHULE RHEINMAIN
(BAD VILBEL)**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	Banque centrale européenne, EIOPA
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	1560 École maternelle : 75 École primaire : 650 École secondaire : 835
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE DE CLASSES PAR SECTION	EN – DE EN : 536 DE : 1024
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	128 École maternelle : 6 École primaire : 45 École maternelle : 78
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	14
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	ES
CYCLES AGRÉÉS	Maternelle, primaire et secondaire (S1-S7)
CLASSES OUVERTES	École maternelle 2 École primaire : 5 École secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	2 septembre 2012
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)	Signé à Bruxelles le 8 mai 2013
CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Signé à Bruxelles le 4 septembre 2015
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 20 au 24 novembre 2017
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Les années de maternelle, de primaire et de secondaire S1 à S7 sont couvertes jusqu'en août 2021.
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE	
Selon la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, l'ensemble du système scolaire allemand est placé sous le contrôle de l'État. Cette loi garantit le droit d'établissement des écoles privées et dispose qu'en tant qu'écoles remplaçant les écoles publiques, les écoles privées sont soumises à l'agrément de l'État et sont régies par les lois	

locales.

Le statut des Ecoles européennes a été transposé en droit allemand par le Journal officiel² en octobre 2004. En Allemagne, les écoles européennes bénéficient donc d'un traitement égal à celui des écoles de droit public.

² Journal officiel 1996, Section II, page 2559

STR-ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	156 élèves : Commission européenne : 6 élèves Parlement européen : 68 élèves Cour de justice de l'Union européenne : 5 élèves Cour des comptes : 0 Médiateur européen : 22 élèves EEAS : 2 élèves UE LISA : 53 élèves CEPOL : 0 élève.
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	967 École maternelle : 81 École primaire : 351 École secondaire : 535
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN, DE, FR EN : 283 DE : 296 FR : 388
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	79 École maternelle : 4 École primaire : 15 École secondaire : 60
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS L I : /
CYCLES AGRÉÉS	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
CLASSES OUVERTES	En maternelle : 2 En primaire : 5 En secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2008
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (Cycle Maternel, Primaire et secondaire années 1-5)	Signée le : 16 novembre 2009 Dernier renouvellement : 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2020
CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle secondaire Années 6-7 et Bac)	Signée le 21 mai 2013 Dernier renouvellement : le 11 juillet 2017 Période couverte : du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2020
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Renouvellement de la Convention d'agrément et de la Convention additionnelle le 11 juillet 2017.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 28 novembre 2016 au 2 décembre 2016

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE

L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Écoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.

Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.

Un nouveau bâtiment, regroupant tous les cycles, a été construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. L'ouverture de la nouvelle école s'est faite le 1er septembre 2015.

L'École de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.

Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Écoles européennes, est assuré par l'État et les collectivités territoriales.

TAL-ÉCOLE EUROPÉENNE DE TALLINN

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	Commission européenne : 11 élèves Parlement européen : 0 élève Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) : 21 élèves
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	290 École maternelle : 38 École primaire : 162 École secondaire : 90
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN (N1-S7) EN : 282 FR (N1-P2) FR : 8
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	57 École maternelle : 5 École primaire : 26 École secondaire : 26
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	103
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS LI : bulgare, estonien, finnois, français, allemand, grec, hongrois, italien, letton, lituanien
CYCLES AGRÉÉS	Maternel, primaire, secondaire (S1-S7)
CLASSES OUVERTES	École maternelle : 4 École primaire : 10 École secondaire : 7
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	L'école a ouvert officiellement le 26 août 2013 (M1-S3).
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5)	Convention signée le 11 février 2014
CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Convention signée le 30 août 2017
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Une Convention couvre les S6-S7 jusqu'au 31 août 2020. La Convention d'agrément a été renouvelée le 29 septembre 2016 et expirera le 31 août 2019.

DATE DU DERNIER AUDIT	Du 10 au 14 avril 2017
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</p> <p>L'école est la propriété de la Fondation Euroopa Kool. Cette fondation a été créée dans le but de gérer et de développer l'École européenne de Tallinn. Le fondateur de la Fondation est la République d'Estonie, au nom de laquelle le ministère de l'Éducation et de la Recherche exercera les droits du fondateur.</p> <p>La Fondation est une personne morale de droit privé, régie dans ses activités par les lois et autres législations de la République d'Estonie, les présents statuts, les règlements de l'Union européenne et d'autres donateurs ainsi que par la Convention portant statut des Écoles européennes.</p>	

EDS - **ÉCOLE INTERNATIONALE EDWARD STEICHEN**

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	EIES (<i>École internationale Edward Steichen</i> - Clervaux) est une école internationale d'État (secteur public). (Institutions européennes à Luxembourg-Ville).
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	École primaire : ouverture prévue en 2020-21 École secondaire : 30
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	FR : 16 DE : 14
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	14
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	0
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS L1 : / (langues enseignées : EN – FR – DE – LU)
CYCLES AGRÉÉS	P1-S5 (Audit en vue de l'agrément en novembre 2018)
CLASSES OUVERTES	Secondaire : S1 FR + S1 DE
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2018
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	La convention d'agrément pourrait être signée en 2019. Le rapport d'audit doit encore être approuvé par le Conseil supérieur avant que la convention d'agrément puisse être signée.
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Le premier audit d'agrément a eu lieu. Le rapport d'audit sera présenté pour avis au Conseil d'inspection mixte.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 26 au 30 novembre 2018.
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE	
<p>Avec la création d'une école internationale dans le nord du pays, le ministère de l'Éducation répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. Il appartient au gouvernement d'offrir un système d'enseignement public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, quelle que soit la langue parlée dans sa famille.</p> <p>Le cadre juridique a été approuvé par le Parlement luxembourgeois le 13 juin 2018 : « <i>Loi du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains et modification ...2. de la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux</i> ». <i>Mémorial - Journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg document A - N° 652 du 6 août 2018</i>. L'enseignement international est déjà dispensé dans les écoles secondaires publiques du centre du pays, mais ce n'est pas encore le cas dans le nord.</p>	

JUN-ÉCOLE INTERNATIONALE JUNGLINSTER

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	L'École internationale Junglinster (JIL) est une école internationale d'État (secteur public). (Institutions européennes à Luxembourg-Ville).
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	141
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	Primaire DE : 6 Primaire EN : 74 Secondaire DE : 37 Secondaire EN : 24
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	21
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	73
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	SWALS L1 : / (langues enseignées : EN – FR – DE – LU)
CYCLES AGRÉÉS	P1-S5 (Audit en vue de l'agrément en novembre 2018)
CLASSES OUVERTES	Primaire : P1-P5 EN + P1 DE Secondaire : S1 EN + S1 DE
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	2014 école d'État – 2018 école internationale
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Le processus d'agrément est en cours. Le rapport d'audit doit encore être approuvé par le Conseil supérieur avant que la convention d'agrément puisse être signée.
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Premier audit en vue de l'agrément en novembre 2018. Le rapport d'audit sera présenté pour avis au Conseil d'inspection mixte.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 19 au 23 novembre 2018
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE Avec la création d'une école internationale dans l'est du pays, le ministère de l'Éducation répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. Il appartient au gouvernement d'offrir un système d'enseignement public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, quelle que soit la langue parlée dans sa famille.	

Le cadre juridique a été approuvé par le Parlement luxembourgeois le 13 juin 2018 : « *Loi du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains et modification2. de la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux.* ». *Mémorial – Journal officiel du Grand-Duché du Luxembourg document A – N° 652 du 6 août 2018.*

L'enseignement dispense dans les cycles primaire et secondaire s'inspirent largement du Règlement des Écoles européennes, tout en restant dans le cadre légal de l'enseignement national luxembourgeois.

LIL-ÉCOLE EUROPÉENNE DE LILLE

**L'école de Lille ouvrira ses portes en septembre 2019 ; sa construction sera probablement achevée en mars 2019. La structure sera adossée à un lycée à Lille, le lycée Montebello, lycée International.
L'école de Lille est en cours d'accréditation.**

LJB- EUROPEAN SCHOOL LJUBLJANA

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), Représentation de la Commission européenne, Bureau d'information du Parlement européen
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	10
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	Section linguistique anglaise : 6 Section linguistique slovène : 4
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	6
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	2
LANGUES MATERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	Allemand, lituanien
CYCLES AGRÉÉS	La LŠLj n'est pas encore agréée, le processus d'agrément étant pour les années P1-S5
CLASSES OUVERTES	P1, P2
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2018
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	Le processus d'agrément est en cours.
ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Un audit en vue de l'agrément a eu lieu du 10 au 14 septembre 2018 et le rapport d'audit doit être examiné par le Conseil d'inspection mixte et ensuite être validé par le Conseil supérieur pour qu'un agrément puisse être décerné.
DATE DU DERNIER AUDIT	Du 10 au 14 septembre 2018
CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE L'École européenne de Ljubljana a été créée par la République de Slovénie en tant qu'école publique et est organisée comme une unité du Centre scolaire de Ljubljana. Elle est financée en partie par le budget de l'État de la République de Slovénie et par des contributions de la Commission européenne pour les élèves de catégorie I à la signature d'une convention de financement, par la contribution des parents et d'autres ressources. Le programme de l'École européenne de Ljubljana et les règles de mise en œuvre du programme de l'École européenne de Ljubljana constituent un élément important du cadre juridique régissant l'enseignement à l'École européenne de Ljubljana.	

MON-ÉCOLE INTERNATIONALE DE MONDORF-LES-BAINS

AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPÉENNES	EIMLB (<i>Ecole internationale Mondorf-les-Bains – Mondorf-les-Bains International School</i>) est une école internationale d'État (secteur public).
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES	80 École maternelle : 0 École primaire : 32 École secondaire : 48
SECTIONS LINGUISTIQUES NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION	EN FR DE EN : Primaire : 11 FR : Primaire : 21 EN : Secondaire : 7 FR : Secondaire : 24 DE : Secondaire : 17
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	13 En maternelle : / En primaire : 3 En secondaire : 10
NOMBRE D'ÉLÈVES SWALS	/
LANGUES MATEERNELLES ENSEIGNÉES AUX ÉLÈVES SWALS	Allemand, français, luxembourgeois, anglais, portugais
CYCLES AGRÉÉS	P1-S5
CLASSES OUVERTES	En maternelle : / En primaire : P1EN/P1FR En secondaire : S1FR1/S1EN/S1DE
OUVERTURE DE L'ÉCOLE	Septembre 2018
CONVENTION D'AGRÉMENT ET DE COOPÉRATION (cycles maternel, primaire et secondaire années 1-5) CONVENTION ADDITIONNELLE (cycle secondaire années 6-7 et Bac)	La convention d'agrément pour le primaire et le secondaire (S1-S5) est en cours ; un premier audit a eu lieu du 22 au 26 octobre 2018.

ÉTAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGRÉMENT	Lorsqu'il sera prêt, le rapport d'audit sera présenté au Conseil d'inspection mixte, puis au Conseil supérieur pour validation.
DATE DU DERNIER AUDIT	Premier audit : du 22 au 26 octobre 2018
<p>CADRE JURIDIQUE DE L'ÉCOLE</p> <p>Avec la création d'une école internationale au sud-est du pays, le ministère de l'Éducation répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. Il appartient au gouvernement d'offrir un système d'enseignement public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, quelle que soit la langue parlée dans sa famille.</p> <p>Le cadre juridique a été approuvé par le Parlement luxembourgeois le 13 juin 2018 : « <i>Loi du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains</i> ».</p> <p>L'enseignement international est déjà dispensé dans les écoles secondaires publiques du centre et du sud du pays, mais ce n'est pas encore le cas dans le sud-est. La disponibilité d'une formation de qualité constitue un facteur important dans la décision d'une entreprise, d'un investisseur étranger ou d'experts scientifiques de s'installer ou non au Luxembourg.</p> <p>L'École Internationale de Mondorf-les-Bains (EIDE) est ouverte aux enfants et aux jeunes issus de l'immigration ainsi qu'à tout autre élève souhaitant se former dans un contexte international. Ses cibles prioritaires sont les enfants et les jeunes de Mondorf-les-Bains et du sud-est du pays en général. Au-delà des efforts d'intégration des élèves étrangers qui resteront dans le pays, l'offre d'une nouvelle école internationale répond aux besoins des jeunes qui résident temporairement au Grand-Duché et qui sont appelés à poursuivre leurs études et/ou à entreprendre leur carrière dans un autre pays.</p>	